



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26

contact@union-syndicale-magistrats.org

www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 6 mars 2026

Monsieur le Président de la République,

Les magistrats de l'ordre judiciaire ont voté et ils l'ont fait massivement lors des élections professionnelles à la commission d'avancement au mois de février dernier. Ils ont choisi à nouveau de nous donner le mandat de les représenter dans une très large proportion : 61 %. Leur confiance nous honore et nous oblige.

Vous le savez, l'Union syndicale des magistrats milite depuis toujours pour l'alignement des conditions de nomination et de discipline des magistrats du parquet sur celles des magistrats du siège. Aujourd'hui cette réforme, votée d'ailleurs en 2016 par les assemblées, semble faire l'objet d'un large consensus et apparaît plus que jamais impérieuse.

Cette nécessité a été rappelée à plusieurs reprises par les chefs de la Cour de cassation, à l'occasion d'audiences de rentrée solennelle, mais également par certaines personnalités politiques comme Mme la présidente de l'Assemblée nationale lors de son discours de rentrée 2026.

Forte de sa légitimité renouvelée pour les quatre années à venir, l'USM vous saisit, en votre qualité de garant de l'indépendance de l'institution judiciaire, afin que cette réforme puisse être portée devant le congrès avant la fin de votre mandat.

M. Emmanuel Macron

Président de la République

Palais de l'Elysée

55 rue du Fbg Saint Honoré

75008 Paris

Comme pour certains droits fondamentaux, n'attendons pas qu'une institution soit menacée pour la défendre préventivement en consolidant ainsi notre Etat de droit lequel se définit, selon le Conseil d'Etat, « *comme la situation d'une société soumise à une règle juridique qui exclut tout arbitraire* ».

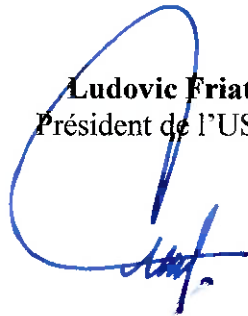
En effet, le statut actuel du « *parquet à la française* », pour originale que l'expression puisse apparaître, constitue en fait une fragilité institutionnelle qui ne repose que sur des pratiques vertueuses. Mais nous sommes tous conscients qu'on ne protège pas l'Etat de droit, dont l'indépendance de la justice, avec des pratiques. On grave ces règles dans le marbre républicain le plus dur.

L'équilibre constitutionnel des pouvoirs, l'indépendance de la justice doivent être préservés au plus haut niveau de la hiérarchie des normes. Les pratiques changent, elles épousent leur temps et les opinions de ceux qui gouvernent. La norme constitutionnelle, elle, protège, préserve et garantit.

L'USM, organisation syndicale majoritaire et apolitique, estime que nous devons collectivement à notre nation cette réforme, comme nous devons à la République une justice forte, efficace et indépendante et aux français un Etat de droit protégé, lequel constitue notre boussole républicaine commune.

Je suis naturellement à votre disposition pour en échanger et vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Ludovic Friat
Président de l'USM



M. Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Fbg Saint Honoré
75008 Paris